

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/517

**RESEAU DES MEDIATHEQUES DU PAYS DE LANDIVISIAU – FIXATION DES TARIFS**

VU la délibération n° 2020-12-105 du Conseil communautaire du 15 février 2020 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vue de l'intégration de la compétence supplémentaire :

*« développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire :*

*- investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié,*

*- animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique »,*

VU la délibération n° 2021-03-029 du Conseil communautaire du 30 mars 2021, approuvant la convention entre les communes et la C.C.P.L. encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau,

VU la délibération en date du 28 mai 2021, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention entre les communes et la C.C.P.L. encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau,

**CONSIDERANT** que les bibliothèques/médiathèques sont placées sous la responsabilité des communes et que, par conséquent, le vote des tarifs est une compétence relevant du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre du réseau des médiathèques, il convient de fixer une tarification unique permettant aux abonnés inscrits dans leur structure d'avoir accès au réseau des médiathèques du Pays de Landi,

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 30 septembre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE LA TARIFICATION DES ABONNEMENTS COMME SUIT :**

Type d'abonnement	Catégories d'abonnés	Tarifs
Individuel / annuel	Individuel à partir de 26 ans	10 euros
	Individuel : •moins de 26 ans, •bénéficiaire des minima sociaux, demandeur d'emploi et allocations spécifiques	Gratuit
Professionnels et collectivités / annuel	Professionnels des domaines de l'éducation, du social ou de la santé	Gratuit

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission.  
En Préfecture, le... 25 OCT. 2021  
Et de la publication, le... 25 OCT. 2021  
Fait à Landivisiau, le... 25 OCT. 2021  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL